



« Maintenir les équilibres et transmettre les richesses »

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER Mercredi 28 septembre 2022 Salle Lucien Dumas - Aimargues

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 28 septembre 2022

Date de convocation : 21/09/2022

Membres en exercice : 24 titulaires et 24 suppléants

Membres votants : 16 votes exprimés /24

La règle du double quorum est respectée : quorum général 16/24, quorum privé 8/13.

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre, le Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue a été consulté.

Présents :

Collège public : Josiane ROSIER-DUFOND, Olivier PENIN, Katy GUYOT, Thierry AGNEL, Pierre GRISELIN, Laurence BARDUCA-FAUQUET, Freddy CERDA, Chantal VILLANUEVA

Sans voix délibérative : Pierre MARTINEZ

Collège privé : Patrick GAILLARD, Daniel PAYEN, David QUINOT, Stéphane JANNEZ, Nathalie BRUEL

Sans voix délibérative : Olivier RIBES,

Collège société civile : Claude CONSTANT, Daniel RÉMY, Catherine BERTI

Sans voix délibérative :

Techniciens / partenaires : Zoé VALAT, Carole AGOU, Hemalada SAMBATHKUMAR, Marion DECAN DE CHATOUVILLE

Équipe du GAL :

Maxime Charlier, Aude Faye, Adrien Montizon

Excusés :

Collège des collectivités : Sonia AUBRY, Jean-Romain BRUNET, Christiane ESPUCHE

Collège privé : Rémi DUMAS, Christian BOURDON, Claire THIERRY, Marie José QUEREL

Collège société civile : Florence COUVREUR, Annelise CHEVALIER

Techniciens / partenaires : Carole GUILLET-VALLAT

ORDRE DU JOUR

- I. **Etat de la maquette financière et informations sur les sous-réalisations**
- II. **Avis d'opportunité**
 - FA4 Cohésion sociétale : Itinéraire des musiques actuelles en Vidourle Camargue, Fédération des Musiques Actuelles du Gard
 - FA5 Patrimoine : Création d'un observatoire de la fréquentation de la Camargue Gardoise, Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise.
- III. **Programmation selon retour de l'autorité de gestion**
 - FA4 Cohésion sociétale : Itinéraire des musiques actuelles en Vidourle Camargue, Fédération des Musiques Actuelles du Gard
 - FA2 Tourisme : Installation d'une table d'orientation au sommet de la tour du château de Sommières, Commune de Sommières
 - FA2 Tourisme : Création d'un espace muséographique traitant des déchets plastiques en mer, SPL Seaquarium
 - FA5 Patrimoines : Modernisation et embellissement des arènes Jean Brunel, Commune de Vauvert
 - FA5 Patrimoines : Création d'un observatoire de la fréquentation de la Camargue gardoise, Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise
- IV. **Elaboration de la candidature LEADER 2023-2027**
 - Présentation des futures fiches-action
 - Proposition de gouvernance pour le GAL Vidourle Camargue
- V. **Questions diverses**
 - Intégration du nouveau membre représentant de la CMA du Gard

COMPTE RENDU

I. Etat de la maquette financière avant comité du jour

Suivi de la consommation LEADER 2014-2022								
	FA1	FA2	FA3	FA4	FA5	FA6	FA7	Total
	Entreprenariat	Tourisme	Employabilité	Cohésion sociétale	Patrimoines	Coopération	Animation GAL	
Enveloppe FEADER	417 592,81 €	598 321,94 €	169 683,43 €	452 467,86 €	751 744,80 €	68 036,25 €	644 141,25 €	3 101 988,34 €
Projets programmés	29 projets	28 projets	8 projets	20 projets	22 projets	4 projets	9 projets	120 projets
après CP 09/02/22	438 066,18 €	529 013,07 €	127 399,40 €	423 695,14 €	518 671,66 €	68 017,92 €	612 273,42 €	2 717 136,79 €
Part consommée	105%	88%	75%	94%	69%	100%	95%	88%
Montant disponible	- 20 473,37 €	69 308,87 €	42 284,03 €	28 772,72 €	233 073,14 €	18,33 €	31 867,83 €	384 851,55 € (A)
Suivi des opportunités								
Dossiers en opportunité	2 projets	6 projets	1 projets	3 projets	7 projets	0 projets	0 projets	19 projets
après CP 09/02/22	56 106,80 €	142 929,26 €	41 068,39 €	62 891,69 €	215 168,91 €	- €	- €	518 165,05 € (B)
Projection de l'enveloppe restante	- 76 580,17 €	- 73 620,39 €	1 215,64 €	- 34 118,97 €	17 904,23 €	18,33 €	31 867,83 €	- 133 313,50 € (C)

En amont de ce comité de programmation du 28 septembre 2022, il restait 384 851,55€ de FEADER non-programmés dans le cadre du dispositif LEADER. L'enveloppe restante reste insuffisante de 133 313,50€ pour couvrir les 19 projets en cours d'instruction. Aussi les premiers dossiers complets seront traités en priorité.

Les aides LEADER sont parfois versée partiellement lorsque le projet est sous-réalisé.

Fiche Action	Dossier	Porteur	FEADER Payé	Déprogrammation
FA1 Entreprenariat	Produits du terroir pour la grande surface	SARL Hermès Evènement	4 819,80 €	+ 836,12 €
FA5 Patrimoine	Rénovation de l'église St Etienne d'Escattes	Commune de Souvignargues	16 792,08 €	+ 460,04 €

Il est porté à connaissance des membres du comité, que le projet sous-réalisés « Produits du terroir pour la grande surface » et le projet de « Rénovation de l'église St Etienne » amènent à déprogrammer 1 296,16€, réintégré à la maquette.

À la suite de la variation à la hausse des dépenses prévues dans le cadre du projet de « Mise en état d'un équipement sportif de course camarguaise – Bouvaou Scamandre », l'instruction du dossier conduit à la réévaluation à la hausse du montant de FEADER pour l'amener au plafond de 50 000€. (Contre 35 200€ initialement présentés en opportunité).

II. Avis d'opportunité

Fiche Action 4 Cohésion sociétale	Itinérance des musiques actuelles en Vidourle Camargue			
Maître d'ouvrage	Fédérations des musiques actuelles du Gard – FéMag, association loi 1901			
Localisation du projet	Vauvert, Sommières, Vergèze, Gallargues-le-M, Aigues-Mortes			
Calendrier d'exécution	De mai à novembre 2022			
Objectif fiche action	Soutien à l'organisation d'événements et de manifestations			
Points d'intérêt	Le projet soutien la création culturelle et dynamise le terreau local par une mise en réseau des acteurs culturels, sociaux, éducatifs et institutionnels			
Lignes de dépenses	Location matériel – 2 résidences		1 594,00 €	
	Sonorisation/régie concert de clôture		1 875,00 €	
	4 concerts et 2 résidences d'artistes (5 pers.)		10 500,00 €	
	16 ateliers en centre sociaux / radio		4 800,00 €	
	Conception graphique et impressions		2 208,00 €	
	Sécurité et traiteur- concert de clôture		974,00 €	
	Animation et coordination des ateliers		600,00 €	
	Dépenses totales HT		22 551,00 €	
Plan de financement prévisionnel	CD Gard	16%	3 650,00 €	Taux maxima d'aide publique = 80 %
	Autofinancement	20%	4 512,20 €	
	Aide LEADER	64%	14 390,80 €	
	Total		22 551,00 €	

Remarques en séance : Monsieur Rémy a partagé son étonnement, en tant que membre actif d'un centre socioculturel de Vergèze, de ne pas avoir perçu l'information du déroulement de cette opération. Il est souligné par Madame Barduca-Fauquet que le porteur de projet s'est rapproché directement de la MFR ce qui explique que la mairie ne soit pas directement concernée par les ateliers de médiation auprès des scolaires.

Vote	
Validation de la grille de notation : 14,5/20 Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.	Pour : 13 Abstention : 2 Contre : 1

Fiche Action 5 Patrimoine	CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE DE LA FRÉQUENTATION DE LA CAMARGUE GARDOISE			
Maître d'ouvrage	Syndicat mixte de la Camargue Gardoise			
Localisation du projet	8 communes du périmètre du SMCG			
Calendrier d'exécution	Septembre 2022 – décembre 2023			
Objectif fiche action	Sauvegarde du patrimoine naturel et préservation de la qualité paysagère			
Points d'intérêt	Vise à résoudre la surfréquentation de certains lieux de la Camargue gardoise très problématique pour l'image du territoire et la préservation du milieu naturel. Outil essentiel à la bonne gestion du site par le SMCG et ses partenaires.			
Lignes de dépenses	Etude globale de création de l'observatoire		13 980 €	
	Opération de terrain (pose de compteurs)		10 850 €	
	Dépenses totales HT		24 830 €	
Plan de financement prévisionnel	DREAL	40%	9 932 €	Taux maxima d'aide publique = 80 %
	Autofinancement	20%	4 966 €	
	Aide LEADER	40%	9 932 €	
	Total		24 830 €	

Remarques en séance : Il est souligné en séance le caractère stratégique de ce projet, permettant d'éclairer les décisions à venir pour améliorer conjointement l'expérience touristique proposée et la préservation des milieux.

Vote	
Validation de la grille de notation : 12,5/20 Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.	Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0 Mme BARDUCA-FAUQUET ne prend pas part au vote

III. Programmation selon retour de l'autorité de gestion

Il est proposé au comité de programmation de voter l'aide pour les cinq projets qui ont préalablement obtenus un avis d'opportunité favorable et dont la conformité a été vérifiée par la région Occitanie en tant qu'autorité de gestion FEADER.

Fiche Action	Dossiers	Porteur	Note sur 20	FEADER	Coût total
FA2 Tourisme	Création d'un espace muséographique traitant des déchets plastiques en mer	SPL Seaquarium	14,5/20	50 000,00 €	289 980,00 €
FA2 Tourisme	Installation d'une table d'orientation au sommet de la tour du château de Sommières	Commune de Sommières	12 /20	3 916,80 €	6 120,00 €
FA4 Cohésion Sociétale	Itinéraire des musiques actuelles en Vidourle Camargue	La FémAG	14,5/20	14 391,44 €	22 551,80 €
FA5 Patrimoines	Modernisation et embellissement des arènes Jean Brunel	Commune de Vauvert	16 /20	38 788,96 €	60 607,77 €
FA5 Patrimoines	Création d'un observatoire de la fréquentation de la Camargue gardoise	Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise	12,5/20	9 932,00 €	24 830,00 €

Vote	
Validation de la programmation des projets : <ul style="list-style-type: none"> ➤ FA4 Cohésion sociétale : Itinéraire des musiques actuelles en Vidourle Camargue, Fédération des Musiques Actuelles du Gard ➤ FA2 Tourisme : Installation d'une table d'orientation au sommet de la tour du château de Sommières, Commune de Sommières Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.	Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0

Vote	
Validation de la programmation des projets : <ul style="list-style-type: none"> ➤ FA5 Patrimoines : Modernisation et embellissement des arènes Jean Brunel, Commune de Vauvert Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.	Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0 Mme GUYOT ne prend pas part au vote

Vote	
Validation de la programmation des projets : <ul style="list-style-type: none"> ➤ FA5 Patrimoines : Création d'un observatoire de la fréquentation de la Camargue gardoise, Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise ➤ FA2 Tourisme : Création d'un espace muséographique traitant des déchets plastiques en mer, SPL Seaquarium Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.	Pour : 15 Abstention : 0 Contre : 0 Mme BARDUCA-FAUQUET ne prend pas part au vote

Vote	
Afin d'honorer les subventions, un transfert d'enveloppe de 19 637,25 € est nécessaire de la FA7 « Animation » vers la FA 1 « Entrepreneuriat ».	Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0

VI. Elaboration de la candidature LEADER 2023-2027

- **Présentation des futures fiches-action (non-définitives)**

L'appel à candidature de la Région Occitanie prévoit une date de dépôt des candidatures des GAL à l'animation du dispositif LEADER 23-27 au 30 octobre 2022. Dans ce cadre, plusieurs réunions et ateliers de concertations ont eu lieu afin de co-construire la stratégie et sa déclinaison en fiches-actions.

Il a été présenté aux membres du comité de programmation les versions, non définitives, des fiches actions et un échange s'est engagé tant sur les objectifs opérationnels du programme LEADER que des conditions encadrant l'éligibilité des projets à venir.

➤ Des exclusions et conditions générales



Bénéficiaires exclus	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises > 50 salariés et 10 M € Chiffre d'affaires • SCI et autres structures immobilières • personnes physiques • entreprises franchisées 		
Conditions d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Les études si investissement prévu ou dans le cadre d'un schéma de développement. • Les véhicules Crit'Air 1 ou Crit'Air 2 pour Diesel. • Les entreprises et associations non OQDP ne doivent pas avoir déjà bénéficié du LEADER 2023-27 • Les événementiels ne doivent pas avoir déjà bénéficié du LEADER 2023-27 et devront se dérouler entre le 1er octobre et le 31 mai. • Les entreprises et associations ayant au moins 1 salarié fourniront un plan stratégique à 3 ans. • Les tiers-lieux sont en partenariat public-privé et adhèrent à un réseau. 		
Coûts exclus	<ul style="list-style-type: none"> • frais de mission dans le Gard et l'Hérault • dépenses liées au domaine réglementaire et missions régaliennes • travaux en régie • marchandises destinées à être vendues • fonds de commerces et fonds de roulement. 		
Montants et taux d'aide	Plancher 4 000€ FEADER pour les privés 10 000€ FEADER pour les publics	Plafond 25 000€ FEADER pour les privés 50 000€ FEADER pour les publics	Taux d'aide publique 50% d'aide pour les privés 80% d'aide pour les publics et OQDP

Madame Bruel souhaite s'assurer que les agriculteurs en statut « personne physique avec SIRET » pourront être éligible. Maxime Charlier répond que l'entreprise agricole relève du FEADER de droit commun et non du LEADER.

FA1

Préserver un cadre de vie privilégié en transition et concilier ruralité et urbanité

- 1.1 : Sensibiliser à la transition écologique et énergétique
- 1.2 : Favoriser l'économie circulaire et le réemploi des déchets
- 1.3 : Appuyer la production d'énergie renouvelable autoconsommée publique ou collective
- 1.4 : Encourager aux mobilités actives et partagés au quotidien

Bénéficiaires exclus	1.1 - 1.3 : toute entreprise
Conditions d'admissibilité	1.1 : uniquement projets inscrits dans un schéma de développement 1.3 : projets collectif avec partenariat public/privé
Coûts exclus	Pour toute la FA1 : <ul style="list-style-type: none"> • Frais salariaux hors PETR ou échelle équivalente 1.1 et 1.4 : travaux et construction 1.3 : les frais salariaux, de mission et de structure

Madame Bruel demande si des actions d'accompagnement des agriculteurs vers l'adaptation au changement climatique seront éligibles à l'objectif opérationnel N.1.1 « sensibilisation à la transition écologique ». En effet, si les agriculteurs ne peuvent pas être directement les porteurs de projets, des actions mener en leur faveur par une chambre consulaire ou une association le seront.

Monsieur Penin fait remarquer qu'une microentreprise particulièrement vertueuse en termes d'innovation et d'écologie devrait pouvoir être aidée. Elle le pourra dans les domaines de la réduction des déchets et de la mobilité (ou de la Fiche action FA2 ci-dessous), mais pas pour des actions de sensibilisation seules, ni pour la production d'énergie.

FA2

S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi

- 2.1 : Accompagner le Projet Alimentaire Territorial Vidourle Camargue
- 2.2 : Proposer un tourisme durable et de qualité sur 365 jours
- 2.3 : Développer les savoir-faire artisanaux et les produits liés aux spécificités du territoire
- 2.4 : Soutenir les stratégies de mise en réseau et les espaces mutualisés dédiés aux acteurs économiques
- 2.5 : Lever les freins à l'emploi et faciliter l'accès à la formation grâce à de nouveaux outils et méthodes

Bénéficiaires exclus	Pour toute la FA2 : La restauration traditionnelle 2.2 : Les campings de plus de 100 emplacements, les établissements hôteliers de plus de 30 chambres
Conditions d'admissibilité	2.1 : doit s'inscrire dans le Projet Alimentaire Territorial 2.2 : l'hébergement s'inscrit dans un label de qualité ou une offre thématique ou accessibilité PMR ou sauvegarde un patrimoine bâti présent à l'inventaire du Patrimoine du PETR
Coûts exclus	2.1 - 2.2 - 2.3 : les frais salariaux et de structure portés par un maître d'ouvrage autre que le PETR 2.4 - 2.5 : les frais salariaux et de structure pour un poste déjà existant

Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale

- 3.1 : Soutenir les services mutualisés, les commerces de proximité et leur accessibilité
- 3.2 : Généraliser la médiation pour une culture accessible à tous
- 3.3 : Sauvegarder et transmettre un patrimoine porteur d'une identité forte
- 3.4 : Développer les lieux et solutions fédérant les initiatives citoyennes

Bénéficiaires exclus	3.2 - 3.3 - 3.4 : toute entreprise
Conditions d'admissibilité	<p>3.1 : premier ou dernier commerce alimentaire, multiservice et café rural. Les investissements doivent être réalisés par une collectivité publique ou une entreprise</p> <p>3.2 : uniquement dans les thématiques du Pays d'Art et d'Histoire Vidourle Camargue. <u>Exclusions</u> : la création et production de spectacle et concert</p> <p>3.3 : uniquement dans les thématiques du Pays d'Art et d'Histoire Vidourle Camargue. <u>Exclusions</u> : les édifices de culte, le bâti inscrit ou classé aux Monuments historiques</p> <p>3.4 : <u>Exclusions</u> : foyers communaux, maisons des associations et salles polyvalentes</p>
Coûts exclus	<p>3.1 - 3.2 – 3.3 : frais salariaux hors PETR ou échelle équivalente</p> <p>3.2 : travaux et construction</p> <p>3.4 : frais salariaux pour un poste déjà existant</p>

Monsieur Jannez alerte sur l'exclusion des entreprises des objectifs opérationnels N°3.2, 3.3 et 3.4 car les SCOP et SCIC, très actives dans le déploiement des tiers-lieux, sont des entreprises.

- **Proposition de gouvernance pour le GAL Vidourle Camargue**

Les membres du comité de programmation ont pris connaissance de la proposition de composition de la gouvernance du GAL présentée ci-dessous. Cette dernière vise à simplifier l'obtention du double quorum tout en veillant à la bonne représentativité du comité sur l'ensemble des thématiques abordées par sa stratégie.

Collège public 8 sièges	Collège privé 12 sièges
Présidence	Les consulaires
1 voix PETR Vidourle Camargue	1 voix partagée CCI 30 et 34
EPCI membres	1 voix partagée CA 30 et 34
1 voix CC Terre Camargue	1 voix partagée CMA 30 et 34
1 voix CC Petite Camargue	1 voix CRESS Occitanie
1 voix CC Rhône Vistre Vidourle	Les associations
1 voix CC Pays de Sommières	1 voix partagée CIVAM 30 et CIVAM BIO 34
1 voix CC Pays de Lunel	1 voix partagée PLIE Est-héraultais/Fondespierre
Départements	1 voix Fédération Française de Course Camarguaise
1 voix Conseil Départemental 34	1 voix association CALADE
1 voix Conseil Départemental 30	1 voix association ACTTE
	Société civile
	3 voix partagées entre 6 titulaires

Maxime Charlier, directeur, précise que comme pour la période actuelle, un comité technique élargi sera proposé pour l'étude des dossiers selon les expertises demandées (référents EPCI, techniciens des chambres consulaires, SMCG, SYMBO, EPTB, Offices de Tourisme, Hérault et Gard Tourisme, Hérault Energie, etc...).

L'examen des projets soutenus par LEADER sera formalisé au travers d'une grille de sélection aboutissant à une notation sur 20 points selon la répartition suivante :

	Total sur 20 points
Critères éliminatoires (oui/non)	
• Adéquation objectif stratégique	0 ou 5 points
• Adéquation objectifs opérationnels	0 ou 5 points
Critères transversaux et qualitatifs (notation graduelle)	
• Transition écologique	0, 1 ou 2 points
• Ancrage territorial et coopération	0, 1 ou 2 points
• Innovation et expérimentation	0, 1 ou 2 points
• Responsabilité sociétale	0, 1 ou 2 points
• Création et maintien de l'emploi	0, 1 ou 2 points

Les deux premiers critères sont bien éliminatoires. Ils ne pourront pas être compensés par une bonne note aux critères transversaux.

VII. Questions diverses

- Intégration du nouveau membre représentant de la CMA du Gard

Le président Pierre Martinez a remercié Denis Rodriguez pour sa participation assidue au sein du GAL Vidourle Camargue et les membres du comité ont accueilli chaleureusement Christian Bourdon pour représenter la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gard.

État de la maquette après comité de programmation du 28 septembre 2022

Suivi de la consommation LEADER 2014-2022								
	FA1 Entreprenariat	FA2 Tourisme	FA3 Employabilité	FA4 Cohésion sociétale	FA5 Patrimoines	FA6 Coopération	FA7 Animation GAL	Total
Enveloppe FEADER	437 230,06 €	598 321,94 €	169 683,43 €	452 467,86 €	751 744,80 €	68 036,25 €	624 504,00 €	3 101 988,34 €
Projets programmés après CP 28/09/22	29 projets	30 projets	8 projets	21 projets	24 projets	4 projets	9 projets	125 projets
Part consommée	100%	97%	75%	97%	75%	100%	98%	91%
Montant disponible	- €	15 392,07 €	42 284,03 €	14 381,28 €	184 812,22 €	18,33 €	12 230,58 €	269 118,51 € (A)
Suivi des opportunités								
Dossiers en opportunité après CP 28/09/22	2 projets	4 projets	1 projets	3 projets	6 projets	0 projets	0 projets	16 projets
Projection de l'enveloppe restante	56 106,80 €	73 620,39 €	1 215,64 €	48 510,41 €	11 737,43 €	18,33 €	12 230,58 €	176 510,48 € (C)

En aval de ce comité de programmation du 28 septembre 2022, il reste 269 869,83 € de FEADER non-programmés dans le cadre du dispositif LEADER. L'enveloppe restante est insuffisante de 176 510,48 € pour couvrir les 16 projets en cours d'instruction ayant reçu des avis d'opportunité favorable. Aussi, les premiers dossiers complets seront soumis au vote par ordre d'arrivée.

Prochaines rencontres

- Comité de pilotage Candidature LEADER 23-27, **Mercredi 19 octobre** - 14h
- Comité technique sur les grilles de sélection 23-27, **Mardi 22 novembre 2022** - 10h
- Comité de programmation, **Mercredi 14 décembre 2022** - 14h

Compte-rendu rédigé le 30/09/2022 à Aimargues.

Le Président,
Pierre MARTINEZ

